

Bulletin de suivi des questions européennes en application de l'article 123 du Règlement

Période du 23 au 30 mars 2022

1 Actualités européennes

- Législation sur les marchés numériques (DMA) : accord entre le Conseil et le Parlement européen
- La Commission européenne prend des mesures en faveur de la sécurité alimentaire mondiale et de soutien aux agriculteurs et aux consommateurs de l'Union européenne
- La Commission européenne présente différentes options pour réduire les prix élevés de l'énergie au moyen d'achats conjoints de gaz et d'obligations relatives au niveau minimum de gaz devant être stocké

2 Réunions du Conseil des Ministres de l'Union européenne et du Conseil européen

| | | |
|---------------|---|---|
| 5 avril 2022 | Conseil « Affaires économiques et financières » (ECOFIN) <i>Représentant(e) belge : <u>M. Vincent Van Peteghem</u></i> | L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le <u>site web du Conseil</u> |
| 7 avril 2022 | Conseil « Agriculture et pêche » (AGRIPECHE) <i>Représentant(e) belge : à déterminer</i> | L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le <u>site web du Conseil</u> |
| 12 avril 2022 | Conseil « Affaires générales » (CAG) <i>Représentant(e) belge : <u>Mme Sophie Wilmès</u></i> | L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le <u>site web du Conseil</u> |

3 Consultations de la Commission européenne

La Commission européenne sollicite l'opinion des citoyens et des parties prenantes sur le champ d'application, les priorités et la valeur ajoutée de l'action de l'Union européenne concernant de nouvelles initiatives ou l'évaluation de politiques et législations existantes.

Grâce aux consultations publiques, le Parlement de Wallonie peut donner son avis sur ces initiatives, politiques ou mesures législatives.

- [Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le Règlement \(EU\) 2017/1938 du Parlement européen et du Conseil concernant les mesures pour sauvegarder la sécurité de l'approvisionnement en gaz et le Règlement \(EC\) n° 715/2009 du Parlement européen et du Conseil sur les conditions d'accès aux réseaux d'acheminement de gaz](#)

La dépendance de l'Union européenne à l'égard des pays tiers pour ce qui concerne son approvisionnement en énergie a d'ores et déjà permis d'initier une réflexion sur les défis futurs. Dans ce contexte, le Pacte vert européen vise notamment à améliorer et étendre le réseau de distribution du gaz naturel tout en diversifiant les sources.

Cependant, les tensions internationales actuelles démontrent la nécessité d'accroître davantage l'indépendance à l'égard de pays tiers. À court terme, la Commission européenne propose donc, par ce règlement, d'augmenter le taux minimal de remplissage des installations de stockage du gaz naturel en Europe afin de sécuriser les approvisionnements pour l'hiver 2022-2023.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 24 mai 2022

4 Commission chargée de questions européennes du Parlement de Wallonie

Prochaine réunion : à déterminer